



## ÉCOLOGIE DU CARCASSONNAIS, DES CORBIÈRES ET DU LITTORAL AUDOIS

Agréée au titre des articles L. 121-8 et L. 160-1 du Code de l'Urbanisme et au titre de l'article L 141-1 du Code de l'Environnement, dans un cadre départemental

### Compte-rendu du Conseil d'Administration du samedi 10 mars 2021

Début du C.A. à 9h.

**Membres du CA présent(e)s:** Maryse ARDITI, Paulette BARBE, Christine BLANCHARD, Philippe CAZAL, Christian CREPEAU, Christine ROQUES, Catherine VERGER-VIALA, Jean-Luc THIBAUT, Lucette ZELLER.

**Membres du CA excusés:** Anne GUELTON, Françoise RECAMIER, Christine STHEMER.

**Adhérent(e)s:** Jean-Louis ESCUDIER, Christine FASQUELLE.

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 12/12/2020 est adopté à l'unanimité des présents

#### ➤ **Point sur les thématiques traitées par ECCLA depuis le C.A du 12/12/2020**

*En raison de la COVID 19, il n'y a eu que peu de réunions depuis fin décembre 2020 : la grande majorité s'est faite par visio conférence (ou en audio...). 3 ou 4 ont eu lieu en présentiel.*

#### • **Commissions départementales**

##### **RAPPEL :**

Pour la *CDPENAF*, ECCLA dispose d'un poste de titulaire et d'un poste de suppléant.

Pour le *CODERST*, ECCLA dispose d'un poste de titulaire.

Pour la *CDNPS*, son Arrêté Préfectoral de composition de la *Commission CDNPS et de toutes ses déclinaisons* est arrivé en fin de validité fin 2020. Il a été renouvelé le 12 /01/2021.

ECCLA y a obtenu les postes suivants :

Un poste de titulaire pour la Commission de Sites et Paysages ; Un poste de suppléant pour la Commission Nature ; Un poste de titulaire et de suppléant pour la Commission Publicité ; Un poste de titulaire et de suppléant pour la Commission Carrière.

De plus, la DDTM a proposé à ECCLA un poste de suppléant à la Commission de conciliation en matière d'élaboration des documents d'urbanisme.

Pour info, les CODERST, CDNPS se sont tenus en audio conférence et les CDPENAF en vision conférence ce qui n'est pas toujours vraiment facile au vu de la difficulté de bonnes connections, et des nombreux dossiers présentés souvent complexes nécessitant beaucoup d'explications et de discussions avant les votes... !

#### • **Eau**

- *SMMAR : PAPI 3* : Le PAPI 2 se termine et un PAPI 3 va commencer à s'élaborer. Suite à son courrier demandant à participer à sa mise en place, ECCLA a reçu une réponse favorable. La première réunion aura lieu normalement mi-avril 2021 en visio.
- *Armissan, bassin de rétention* : Projet d'un grand bassin de rétention sur le rec de la Cardine, dénoncé par les habitants car inadapté pour protéger le village des crues, et lancement de l'étude de l'ensemble des problèmes hydrauliques affectant le village, création du Collectif d'Armissannais constitué des habitants du village et des associations RUBRESUS et ECCLA : <https://www.eccla-asso.fr/25-01-21-communique-de-presse-commun-armissan-phenomenes-hydrauliques-et-amenagements-de-protection-et-prevention/>
- *CLE de la BVA* : Une réunion « générale » de mise en place des nouveaux élus dans cette CLE a eu lieu en février, suivie des élections de bureau. 5 commissions thématiques vont être constituées. ECCLA y sera représentée par : *Commission « Ressource en eau »* : Lucette et Maryse ; *Commission « Zones humides »* : Catherine, Christine B. ; *Commission « Qualité des eaux »* : Lucette et Maryse ; *Commission « Berre »* : Paulette, Christine B. ; *Commission « Mer et littoral »* : Maryse.

Présidente : Maryse Arditi - Secrétaire : Christine Roques  
170, av. de Bordeaux - 11100 Narbonne – Tél.: 04 68 41 75 78  
Courriel : [eccla@wanadoo.fr](mailto:eccla@wanadoo.fr) Site Internet : [eccla-asso.fr](http://eccla-asso.fr)

- **Energies**

- *Eolien* : On constate que l'hostilité contre l'installation de nouvelles installations s'intensifie. Certains départements (P.O.) demandent l'installation d'un moratoire en attendant des éventuels Schémas Directeurs Départementaux.

A signaler le succès obtenu par FNE-LR concernant le parc d'Aumelas <https://fne-languedoc-roussillon.fr/2021/03/08/le-parc-eolien-daumelas-groupe-edf-condamne-pour-destruction-despeces-protegees/>

- *Eolien en mer* : Un débat public sur des éoliennes commerciales en mer va arriver dans l'année, la Commission particulière du Débat Public est inquiète sur la capacité à mobiliser des citoyens pour un projet qui se situe, en mer, à plus de 15km du littoral, dans une période de pandémie où les réunions publiques sont quasi impossibles...

Elle a donc décidé de faire AVANT LE DEBAT PUBLIC, un questionnaire qui permette aux personnes qui y répondront de faire savoir les sujets qu'elles souhaitent voir traiter, la façon dont elles imaginent participer, comment elles souhaitent être informées de l'évolution du débat...A ce stade, il ne s'agit pas de donner une opinion puisque le débat n'est pas ouvert. Ce questionnaire à destination du grand public est consultable : <https://www.armadiyo.com/debat-public-eos/>

FNE- LR a déjà eu plusieurs réunions avec la CPDP (Commission Particulière du Débat Public).

- *Copil Eoloscope en mer* : Le 16/02/21, FNE continue l'élaboration de documents pour aider ses associations à analyser la qualité de projets d'énergie renouvelable. Elle achève celui pour les éoliennes en mer qui nous servira pour le projet à venir

- *Photovoltaïque* : La nécessité d'un schéma départemental devient de plus en plus forte, car les fermes au sol se développent beaucoup, sans stratégie claire, au coup par coup, déclenchant beaucoup d'oppositions, avec de nombreux projets expérimentaux

A noter, la validation d'un projet expérimental flottant sur ancienne carrière (AP de dérogation espèces protégées),

- *RTE, Scénario 2050-2060* : 9 groupes de travail, 8 scénarii : 4 avec de nouveaux projets nucléaires (EPR) 4 avec 100% d'ENR. En LR, beaucoup de vent, beaucoup de soleil, mais aussi beaucoup de biodiversité, ce qui nécessite une approche raisonnée et proportionnée sur les projets d'ENR.

- **Espaces Naturels**

- *Natura 2000, Etang de la Palme, réunion annuelle de suivi* : Bilan des suivis lagunaires, cellule de gestion du grau, actualités de la gestion de l'étang (assainissement, gestion de la prolifération du crabe bleu, autres suivis et inventaires, etc.), perspectives d'actions pour 2021. Beaucoup de pression effectuée par la mairie de la Palme concernant les ouvertures du grau, il faut y être très vigilants... ainsi que sur le projet de thalassothérapie.

- *Natura 2000, Etang de Bages Sigean, réunion annuelle de suivi* : Bilan des suivis lagunaires, suivi des oiseaux notamment spatules et sternes, projet anguilles, gestion de la fréquentation autour des étangs, actualités et perspectives 2021.

- *Natura 2000, Marais du Narbonnais, réunion annuelle de suivi* : Bilan annuel et perspectives 2021. Le CR de cette réunion : <https://www.parc-naturel-narbonnaise.fr/plan-de-gestion-marais-narbonnais> :

- *Comité Sainte Lucie, réunion annuelle de suivi* : Début février, réunion présentant le bilan des actions 2020, la programmation 2021. Dans les actions en cours, est présentée la réhabilitation du bâtiment principal appelé « refuge littoral ». ECCLA a exposé depuis longtemps ses réticences concernant ce projet et ses modalités d'exploitation. Pour en savoir plus : <http://www.conservatoire-du-littoral.fr/actualite/233/4-l-actualite.htm> ; <https://www.parc-naturel-narbonnaise.fr/reserve-naturelle-regionale-sainte-lucie/bientot-un-refuge-du-littoral-sur-lile-de-sainte-lucie>

- *Palombes* : **RAPPEL** : Le pigeon ramier dit également palombe, est classé espèce nuisible dans l'Aude pour cause de « destructions des cultures notamment hors période de chasse » par A.P. Sa chasse est rendue possible pour un mois supplémentaire par A.P. dérogatoire (fin mars environ). Ces Arrêtés préfectoraux « chasse au nuisible » sont pris et renouvelables chaque année.

ECCLA a donc écrit en fin d'année 2020 à la Préfecture et ses services afin de demander la non prolongation de cet A.P. en insistant sur le danger pour les personnes de cette chasse trop proche des jardins et habitations et en demandant également qu'on lui apporte les éléments justifiant le classement de la palombe en nuisible. Cette demande n'a pas été entendue et un A.P. a été signé en février.

ECCLA en est désolée et l'a fait savoir par un Communiqué de presse du 09/03/21 <https://www.eccla-asso.fr/09-03-21-cp-deccla-non-a-la-classification-en-nuisible-de-la-palombe-et-a-l'extension-de-sa-chasse/>

- *Transports dangereux sur la RD 709 de La Palme* : RAPPEL : Cette route longe les étangs de La Palme jusqu'à Port La Nouvelle. De nombreux camions transportant des matières dangereuses (dont du pétrole) l'empruntent et on peut redouter un risque de pollution de ces espaces remarquables si un accident se produit. ECCLA a écrit au Conseil Départemental afin de demander une interdiction de circulation pour ces camions sur cette RD 709. Il existe, en effet, un parcours routier beaucoup plus adapté pour ces poids lourds en empruntant depuis Port La Nouvelle la RD 6139.

Le Conseil a répondu favorablement et examine les possibilités avec les différents acteurs industriels et le PNR suit également cette proposition.

- **Risques industriels**

- *ORANO*

L'Observatoire des rejets d'ORANO, coprésidé par le Sous-Préfet et la Présidente d'ECCLA, poursuit son travail. Mis en veille plusieurs mois, il a redémarré pour préparer le 3ème rapport. Les deux premiers sont disponibles sur le site d'ECCLA (et de la DREAL).

<http://www.eccla-asso.fr/10-12-18-observatoire-de-la-commission-de-suivi-de-site-orano-comurhex/>

Le troisième rapport contiendra beaucoup de changements et d'évolutions et sera bientôt disponible dès que la commission de suivi de site d'ORANO aura eu lieu.

- Article Reporterre / Orano : Des adhérents ont interpellé ECCLA concernant cet article : [https://beta.reporterre.net/spip.php?page=memeauteur&id\\_origine=22467](https://beta.reporterre.net/spip.php?page=memeauteur&id_origine=22467)

Les associations qui sont opposées aux divers projets sur le site d'ORANO (traitement des déchets par TDN, production d'oxydes d'uranium, vidage des bassins B5 et B6 et traitement par « boudins filtrants » dans les opérations CERS et PERLE ont pu s'exprimer dans cette vidéo et donner leur point de vue. Ce qui est aussi intéressant, c'est la recherche de suivi de la qualité de l'air faite par l'IRSN dans un jardin proche de l'usine.

- **Transports**

Ligne LGV/LMNP : Le sujet est toujours d'actualité et interpelle des adhérents concernant son suivi et évolution (gares, fret, tunnel ...) Devant la pertinence de leurs interrogations et propos, ECCLA leur suggère de rallier le groupe de travail constitué à cet effet à FNE-LR. A suivre donc avec la pétition : <https://lgrcivi.fne-apne.net/civCRM/petition/sign?sid=4&reset=1>

➤ **Préparation de l'Assemblée Générale d'ECCLA**

La prochaine Assemblée Générale d'ECCLA pour 2021 aura lieu le 10 avril 2021 de 9h à 17h au siège d'ECCLA. Elle aura lieu en présentiel si les directives sanitaires le permettent. Si non, soit elle se tiendra en visio soit elle sera décalée dans les semaines suivantes. Le principe d'une présentation du rapport d'activités en diaporama est de nouveau validé par le Conseil d'Administration.

➤ **Discussion sur les Communiqués de presse**

ECCLA a eu une discussion sur son positionnement et la faisabilité d'un CP concernant le projet de « Loi confortant le respect des principes de la République », dite « loi séparatisme ». Ce projet constitue une atteinte sans précédent au socle de notre République et menace nos libertés les plus fondamentales, en particulier les libertés associatives. Ce projet de Loi demande aux associations de signer une charte dans laquelle par exemple, elles devraient renoncer à toute action (y compris légale) de défense de l'environnement du type de lanceur d'alerte sous peine de perte de subvention ou d'agrément. FNE-LR a devancé ECCLA et a publié dans sa lettre n°21 un édito sur ce sujet <https://lgrcivi.fne-apne.net/civCRM/mailling/view?reset=1&id=580> qu'ECCLA a relayé sur son site Internet.

## ➤ Point sur le site d'ECCLA et Facebook

RAPPEL : Le nouveau site d'ECCLA a vu le jour fin avril/début mai 2019. Il est mis à jour très régulièrement et une société de maintenance en assure la sécurité et les mises à jour. Il attire quotidiennement environ 50 personnes. A noter que ces visiteurs consultent en cliquant 200/250 pages du site en moyenne journalière.

Il est possible d'adhérer et de payer en ligne. Retrouvez toutes les infos d'ECCLA sur [eccla-asso.fr](http://eccla-asso.fr)

Pour Facebook, après une période d'inactivité, Christian a repris l'animation du compte d'ECCLA et poste très régulièrement des infos. Cela a permis de bien relancer FB. A ce jour, le nombre de « followers » a très largement augmenté, à poursuivre donc ! <https://www.facebook.com/ECCLA-519611398196206>

## ➤ Actualités régionales FNE-LR

- Pour retrouver toutes les actualités de FNE-LR : <http://www.fne-languedoc-roussillon.fr/>

- Nous vous rappelons la possibilité de devenir **Sentinelles de la nature**. A ce jour, 554 citoyens engagés, 928 actions réalisées, 555 signalements publiés, dont 73 initiatives publiées, sur tout le territoire du Languedoc-Roussillon. ECCLA fait partie du COPIL qui se réunit mensuellement pour examiner les alertes <https://sentinellesdelanature.fr/Languedoc-Roussillon.15.html>

Donc, n'hésitez pas à vous en servir et à diffuser cette information autour de vous !!

- Formations

Ces formations sont ouvertes à tous les adhérents des associations affiliées à FNE-LR :

<https://fne-languedoc-roussillon.fr/formations/formations-associatives/>

- **Journée de formation et d'échanges** : « La gestion du passif minier : tirer les leçons des erreurs – Salsigne et Saint Félix de Pallières » le 26/01/21 en visio, 34 participants, ce qui est plus que la moyenne des formations en présentiel.

## ➤ Questions diverses

- *Recueil des Actes Administratifs* :

RAPPEL : Sous l'impulsion de Christian et afin d'être fidèle à son choix d'être une Association de vigilance environnementale, ECCLA a décidé d'effectuer mensuellement une « sélection » des Actes Administratifs parus sur le site de la Préfecture de l'Aude qui pourraient vous intéresser.

Les principaux thèmes privilégiés sont : environnement, eau, nature, forêt, urbanisme, chasse, déchets.

Le Recueil des Actes Administratifs contient les actes réglementaires de portée générale des autorités administratives de l'État devant faire l'objet d'une publicité. La publication au recueil détermine la date de l'entrée en vigueur de l'acte et le point de départ du délai d'un éventuel recours contentieux.

Pour les consulter, il suffit de cliquer sur le lien <https://www.eccla-asso.fr/04-06-20-eccla-sentinelle-du-recueil-des-actes-administratifs-de-laude/> et vous pourrez les retrouver mois par mois, ce depuis janvier 2020. L'actualisation mensuelle est assurée également par Christian.

- *Suivi des projets photovoltaïque et éoliens dans l'Aude*

Christian a commencé la collecte et l'analyse d'informations relatives aux intentions, projets, contestations, stratégies et financements touchant les ENR dans l'Aude, à partir des infos publiées dans la presse et les media.

- *Caricaturiste* : Un dessinateur habitant Armissan se propose pour effectuer des dessins/caricatures sur certaines thématiques ou actualités traitées par ECCLA. Le CA retient cette proposition avec intérêt.

- *Conférence Université populaire de Narbonne* : Maryse va effectuer par visio une conférence avec l'UPN le 19/03/21 sur la thématique des « Usines SEVESO ». Le diaporama de la présentation sera à consulter sur le site d'ECCLA

**La prochaine A.G. d'ECCLA est fixée au 10/04/21 à 9h**

Le CA se termine à 12h

Narbonne, le 25/03/21

Pour ECCLA, La secrétaire Christine ROQUES



Présidente : Maryse Ardit - Secrétaire : Christine Roques  
170, av. de Bordeaux - 11100 Narbonne – Tél.: 04 68 41 75 78  
Courriel : [eccla@wanadoo.fr](mailto:eccla@wanadoo.fr) Site Internet : [eccla-asso.fr](http://eccla-asso.fr)